

L'humaniste efficace

Cesla Amarelle

Deux sièges gagnés au Conseil national l'automne dernier, trois élus au Conseil d'Etat ce printemps. En laissant son poste de présidente du Parti socialiste vaudois dans quelques jours, d'autres que Cesla Amarelle se glorifieraient d'un tel bilan. Mais ce n'est pas son genre. Cette militante sait trop qu'une action réussie est surtout une action collective. Pas question de tirer la couverture à soi. Mais peut-être un peu de soulagement à pouvoir enfin se concentrer sur son mandat de parlementaire fédérale.

Née en Uruguay, petite-fille d'immigrés italiens et espagnols, arrivée en Suisse (à Yverdon-les-Bains) en 1977 fuyant la dictature, Cesla Amarelle a aussi du sang irlandais dans les veines, des cousins aux Etats-Unis, en Suède et en Amérique du Sud. Son rapport aux origines et aux questions identitaires reste décontracté et serein – un peu américain, précise-t-elle. Pas de nostalgie, mais l'envie de changer le monde ici et maintenant, dans une stratégie concrète de résultats. Membre de la commission des institutions du Conseil national, elle défend un point de vue «humaniste» dans la politique d'asile. Elle qui s'était fait connaître en se battant pour la régularisation des 523 (sans-papiers et déboutés de l'asile) au début des années 2000, mesure à quel point l'asile est une priorité politique obsessionnelle en Suisse alémanique. Elle travaillera à bâtir des alliances avec la «droite raisonnable» pour contrer les effets délétères de la vision blochérienne. Conseillère nationale et mère de deux jeunes enfants, cette même pas quadragénaire est aussi professeure de droit à l'Université de Neuchâtel. **○ CHANTAL TAUXE**



Conseillère nationale (PS/VD), 39 ans.

PATRICK MARTIN

La grandeur du juriste

Pascal Mahon

Lorsqu'il bûchait sur les bancs de l'Université de Lausanne, Pascal Mahon jugeait les professeurs passionnants à leur capacité à sortir «de leur tour d'ivoire académique». Professeur de droit constitutionnel suisse et comparé depuis 1996 à l'Université de Neuchâtel, le Jurassien d'origine n'en a pas moins oublié ce principe. «J'ai la chance d'enseigner une des disciplines fondamentales de la chose publique, en prise directe avec l'actualité. Pour captiver, il faut donner des exemples concrets.» Il n'a jamais à



Professeur de droit constitutionnel suisse et comparé à l'Université de Neuchâtel, 55 ans.

aller chercher très loin. Fréquemment sollicité pour ses compétences par les collectivités locales, le constitutionnaliste «rend des services à la cité», au travers de nombreux mandats. Une autre manière de nourrir une curiosité intellec-

tuelle jamais tarie. A l'heure actuelle, il est chargé d'examiner la faisabilité juridique de la fusion des polices neuchâteloise et jurassienne. Une démarche pionnière en Suisse. Parmi ses autres faits d'armes, on peut également noter ses participations aux révisions des constitutions neuchâteloise et vaudoise en tant qu'expert. Modeste, Pascal Mahon modère toutefois la hauteur de son apport à ces projets d'envergure: «Il faut d'abord une volonté politique qui dise ce qu'il y a à faire. Le juriste n'est qu'un auxiliaire qui montre comment on peut le faire.» Dès août prochain, un nouveau défi s'offrira à lui: il occupera en effet le poste de vice-recteur de l'Université de Neuchâtel. **○ KEVIN GERTSCH**